

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 juin 2006
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LIMOZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2006 - Décision Modificative n°5 - Budget principal et budgets annexes - Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n° 5 qui, tous budgets et toutes sections confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse, comme suit :

| | Mouvements budgétaires | | Mouvements Réels | | Mouvements d'ordre | |
|---------------------------|------------------------|--------------|------------------|--------------|--------------------|--------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Section d'investissement | 7.911.217,33 | 7.911.217,33 | 141.677,20 | 1.966.418,01 | 7.769.540,13 | 5.944.799,32 |
| Section de fonctionnement | 158.470,56 | 158.470,56 | 1.983.032,71 | 158.291,90 | -1.824.562,15 | 178,66 |
| TOTAUX | 8.069.687,89 | 8.069.687,89 | 2.124.709,91 | 2.124.709,91 | 5.944.977,98 | 5.944.977,98 |
| EXCEDENT | 0,00 | | 0,00 | | | |
| TOTAUX EGAUX 2 à 2 | 8.069.687,89 | 8.069.687,89 | 2.124.709,91 | 2.124.709,91 | 5.944.977,98 | 5.944.977,98 |

Cette décision modificative permet notamment de traduire les décisions suivantes :

- Au budget principal, l'attribution d'une subvention d'investissement de 578.000 € à verser à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour le Pôle des Métiers de la Bouche – CFA des Métiers et de l'Alimentation (délibération n° 2006/0190 du 24 mars 2006) ;
- Un complément de crédit de 26.352 € pour la participation de la Communauté au financement de la réalisation par la Ville de Bordeaux d'une aire d'accueil de 16 emplacements destinée aux gens du voyage à Bordeaux-Nord ;

- Le financement à hauteur de 575.000 € de la participation de la Communauté à l'augmentation du capital social de la SAEML « La Route des Lasers » ;
- Compléter, à hauteur de 53.780 €, le prélèvement sur fiscalité des communes assujetties à la pénalité logements sociaux, article 55 de la loi SRU, pour porter le montant total du prélèvement 2006 à 1.479.630,00 € (délibération n° 2006/0340 du 19 mai 2006), complément affecté en dépenses au crédit des surcharges foncières.

Mais cet acte est aussi mis à profit pour inscrire au budget les sommes complémentaires à verser au délégataire du réseau TBC, au titre de la régularisation des comptes de l'exercice 2005, régularisation donnant lieu à la présentation d'une délibération spécifique au Conseil de Communauté.

Le montant des crédits à dégager au budget annexe Transport s'établit à 4.705.544 € auquel doit être ajouté un crédit arrondi à 1.050.000 € au titre des dépenses supplémentaires générées par la maintenance de l'APS au titre de 2004, 2005 avec un montant prévisionnel pour 2006, soit un crédit total à prévoir de 5.755.544 €.

Au sein de la section de fonctionnement du budget annexe concerné, ce crédit est financé par des virements de crédits pour un total de 2.897.468 €, dont 800.703 € prélevés sur le crédit des dépenses imprévues, un crédit reporté de 571.921 €, un excédent de prévision de 318.000 € sur la ligne de la contribution forfaitaire d'exploitation pour 2006, une recette de 88.155 € à percevoir de Connex dans le cadre de la présente régularisation et un prélèvement sur l'autofinancement du budget annexe Transport de 830.000 €.

Ce dernier prélèvement est, par ailleurs, rehaussé de 1.050.000 € pour financer les dépenses supplémentaires liées à la maintenance de l'APS, soit un prélèvement global sur l'autofinancement de 1.050.000 € qui se traduit, en section d'investissement, par un relèvement à due concurrence de la prévision d'emprunt afférente à la réalisation de la deuxième phase du Tramway.

Le montant des mouvements d'ordre s'équilibre enfin dans la présente décision modificative, en recettes et dépenses, à 5.944.977,98 €.

Dans ces conditions et compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir, en application des dispositions de l'article L 2312.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part, et de la délibération n°2001/1006 du 9 novembre 2001, d'autre part,

- **adopter**, par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 5 qui, tous budgets confondus, s'équilibre en dépenses et recettes, en mouvements budgétaires, à 8.069.687,89 €.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES PAR :

| | |
|-----|-------------|
| 120 | Voix pour |
| 0 | Voix contre |
| 0 | Abstentions |

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 JUILLET 2006**

M. HENRI HOUDEBERT

